

DECRET N° 2004-332 DU 09 JUIN 2004

portant nomination au Ministère des
Enseignements Primaire et secondaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2004-095 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire ;
- Sur** proposition du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 mai 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, les personnes dont les noms suivent :

- Inspecteur Général, Directeur de l'Inspection Pédagogique : Madame Marthe BABAGBETO, épouse ANIGNIKIN
- Conseiller Technique Juridique : Madame Cica Florence DAOUGBE épouse VILON-GUEZO

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 09 juin 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Enseignements
Primaire et Secondaire,

Rafiatou KARIMOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPS 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.-